

**DEPARTEMENT
DU DOUBS**

**COMMUNE DE SAINT VIT
25410 SAINT-VIT**

**ARRONDISSEMENT
DE BESANCON**

EXTRAIT
Du Registre de délibérations du Conseil Municipal
Séance du mois de janvier

CANTON DE SAINT VIT

Date de convocation :

21 janvier 2022

Date d'affichage :

02 février 2022

**Nombre de conseillers
en exercice :**
26

N°2022-01-006

Objet de la délibération :

Evolution du Relais Petite
Enfance des Petits
Voyageurs

L'an deux mille vingt deux, le 27 janvier à 20h30

Le Conseil Municipal de la Commune de Saint Vit légalement convoqué, s'est réuni compte tenu de la situation sanitaire en visioconférence sous la présidence de Monsieur Pascal ROUTHIER, Maire

Secrétaires : Anne BIHR, 1^{ère} adjointe, assistée de Patricia VALLY

Etaient présents : Pascal ROUTHIER, Marie-France BARRAUX, Anne BIHR, Valérie BORDY, Arnaud BOVIGNY, Sophie CHARRIERE, Martine COMPANT, Laurence CORNIER, Thierry COURTOIS, Serge DEMARTHE, Carlos FONTINHA, Viviane GAUDEL, Pascal HERRMANN, Jean-Pierre LAFORGE, Marie-Lise LAMIDEY, Jean-Louis MONTRICHARD, Nathalie MULENET, Dominique NICOLIN, Alain OLIEL, Jean-Luc REMOND, Laurent THIRIOT, Arnaud VERDENET, Jeannine VIENNET.

Absents excusés : Stéphane PRETRE, Réjane SIZINE

Résultat du vote

Procurations : Edith REBILLET à Jeanine VIENNET

Pour : 24
Contre : 0
Abstention : 0

Le quorum étant atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 heures 30, l'assemblée peut délibérer valablement.

Nombres de conseillers :
En exercice : 26
Présents : 23
Représentés : 1
Absents : 2

En ouverture de séance, Monsieur le Maire demande à l'assemblée si des observations sont à formuler sur le compte-rendu de la séance du 08 décembre 2021. Le Conseil Municipal n'émet aucune observation, le compte-rendu est donc approuvé à l'unanimité.

Monsieur Nicolin Dominique, Maire délégué d'Antorpe et en charge des compétences scolaires, périscolaires et petite enfance, expose que le Relais Petite Enfance des Petits Voyageurs, crée en 2001 et situé sur l'ancien canton de Boussières, regroupe 18 communes dont Saint Vit.

Afin de poursuivre et d'approfondir les missions demandées par la Caisse nationale des allocations familiales (Cnaf), de répondre aux nouvelles missions, de redynamiser le relais à travers d'autres actions, le Relais Petite Enfance souhaiterait faire évoluer son temps de travail vers 1.5 EPT, ce qui représente un mi-temps supplémentaire (0.5 EPT), soit environ 800 heures annualisées.

Le coût du Relais Petite Enfance est de 4 322 €uros par an pour la commune (voir délibération n° 2021-06-044 du 23 juin 2021), en faisant évoluer le temps de travail vers un 1.5 EPT, le cout prévisionnel serait de 4 541 €uros imputables à Saint Vit.

Les membres du Conseil Municipal à l'unanimité :

- ✓ **Acceptent l'évolution du temps de travail de plus de 800 heures.**
- ✓ **Autorisent Monsieur le Maire ou son représentant à prévoir au budget 2022, un montant de 4 541 €uros pour le Relais Petite Enfance.**

Pour : 24 Contre : 0 Abstention : 0

Délibéré les jour, mois et an que dessus.
Pour extrait conforme,
Le Maire,



[Handwritten signature in black ink over the stamp]